



Mise à jour le 15/9/20

Préfecture des Hautes-Alpes

**Liste des pièces justificatives
ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SEJOUR
article L313-14 du CESEDA**

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

DOCUMENTS COMMUNS

- ✓ La demande de titre de séjour complétée et signée
- ✓ un courrier expliquant votre situation
- ✓ passeport en cours de validité (pages d'identité, de validité, visas, cachets d'entrée et de sortie)
- ✓ 3 photographies d'identité normées – format 35mmX45mm – norme ISPO/IEC 19794 _ 5 : 2005
- ✓ livret de famille et actes de naissance de l'ensemble de la famille (parents et enfants)
- ✓ justificatif de domicile datant de moins de 6 mois
 - ✓ facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation
 - ✓ si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - ✓ en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, de gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)
- ✓ justificatif d'acquiescement du droit de visa de régularisation de 200 € (50 € en timbres fiscaux lors de la demande ; le reste à remettre au moment de la remise du titre)

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

**Admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale
documents à transmettre selon votre situation**

- ✓ Preuves présence continue en France depuis au moins 5 ans (constituer une pochette par année) : documents émanant d'une administration publique, bulletins de salaire, certificats médicaux, relevés bancaires
- ✓ tout élément permettant d'apprécier le degré d'intégration en France : maîtrise de la langue française
- ✓ Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Selon votre situation :

- ✓ Pour chaque enfant : certificats de scolarité des 3 dernières années
- ✓ ET en cas de séparation des parents : tout élément permettant d'établir la contribution effective à l'entretien et à l'éducation de l'enfant

- ✓ justificatif de la situation régulière du conjoint
- ✓ ET tout document justifiant de la communauté de vie entre les époux depuis au moins 18 mois (bail, courriers de la CPAM, de la CAF, de la mutuelle avec adresse commune, attestation bancaire du compte joint, assurance, avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation....)

- ✓ ET justificatif des ressources du foyer : avis d'imposition et fiches de paie
- ✓ pour les mineurs devenus majeurs et entrés en France après 13 ans hors regroupement familial : justificatifs de 2 ans de présence en France à la date du 18ème anniversaire, de ses attaches familiales en France, d'un parcours scolaire assidu et sérieux

**Admission exceptionnelle au séjour au titre du travail
documents à transmettre selon votre situation**

Différents cas envisageables :

1°/ 5 ans de présence en France ET 8 mois d'activité sur les 24 derniers mois OU 30 mois d'activité sur les 5 dernières années ET contrat de travail ou promesse d'embauche d'une durée supérieure à 6 mois

2°/ 3 ans de présence en France ET 24 mois d'activité dont 8 mois sur les 12 derniers mois ET contrat de travail ou promesse d'embauche d'une durée supérieure à 6 mois

3°/ 7 ans de présence ET pas de contrat de travail ou de promesse d'embauche ET 12 mois d'activité sur les 36 derniers mois

Pièces à fournir :

- ✓ preuves de présence continue en France : documents émanant d'une administration publique, bulletins de salaire, certificats médicaux, relevés bancaires
- ✓ fiches de paie ou tout élément de preuve d'activité (attestation de l'employeur)
- ✓ contrat de travail ou promesse d'embauche supérieure ou égale à 6mois (sauf dans le cas n°3)
- ✓ demande d'autorisation de travail complété par l'employeur (CERFA n°15186-01)

Dans tous les cas, constituer une pochette de documents par année

**Admission exceptionnelle au séjour
motifs exceptionnels ou considérations humanitaires**

- ✓ Justificatif de présence en France
- ✓ tout élément permettant d'apprécier les motifs exceptionnels ou considérations humanitaires
- ✓ le cas échéant, tout document relatif à des services rendus à la collectivité (domaine culture, sportif, associatif, civique, économique...) ou à un talent exceptionnel